



Commune d'ALBA la Romaine AFFAIRES SCOLAIRES

Votre interlocuteur : Mme Christine de WARREN



04 75 52 85 78



administratif-alba07@orange.fr

RENTREE DU 03 SEPTEMBRE 2018

A l'attention des FAMILLES

HORAIRE SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Les Ecoles Publiques Maternelle et Primaire d'ALBA LA ROMAINE suivent le rythme suivant :

LUNDI : 9 H 00 à 12 H 00 – 13 H 30 à 16 H 30
MARDI : 9 H 00 à 12 H 00 – 13 H 30 à 16 H 30
JEUDI : 9 H 00 à 12 H 00 – 13 H 30 à 16 H 30
VENDREDI : 9 H 00 à 12 H 00 – 13 H 30 à 16 H 30

Services Communaux :

- APS : 7 H ³00 à 9 H 00 - 16 H 30 à 18 H 30
- Cantine : 12 H 00 à 13 H 30

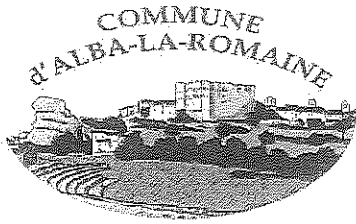
A noter : Il n'y aura pas de prise en charge des enfants par la Commune le mercredi.

En vous souhaitant une bonne rentrée scolaire.

Le 20 août 2018,
Monique BEUGNET, adjoint.



Mairie – Rue du Barry - Place de la Mairie – 07400 ALBA LA ROMAINE
Tél : 04 75 52 43 52 - Fax : 04 75 52 45 71 - Email : mairie-alba@wanadoo.fr
Siret : 21 07 0005 000011 – Code APE n° 8411Z



Commune d'Alba la Romaine AFFAIRES SCOLAIRES

Votre interlocuteur : Mme Christine de WARREN



04 75 52 85 78



administratif-alba07@orange.fr

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES Ecoles publiques Maternelle et Primaire

RENTREE SEPTEMBRE 2018

1/ La rentrée des élèves aura lieu le : LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018

Aucun accueil n'est assuré le mercredi par les services communaux.

2/ Le service de l'**ACCUEIL PÉRISCOLAIRE** matin et soir sera assuré dès le premier jour.

La délibération municipale en date du 21/06/17 a porté le tarif à 1.25 euros le matin et 1.75 euros le soir. Le tarif est inchangé pour l'année scolaire.

Nous vous rappelons que vous devez acheter une carte d'avance.

Le règlement est disponible sur le site internet de la commune ou sur demande en Mairie.

3/ Le service **CANTINE** sera assuré dès le premier jour.

Le mode de réservation reste inchangé par rapport à l'année précédente, par réservation hebdomadaire ou mensuelle ET payable à la commande.

Le prix du repas est porté, à 3.35 euros par délibération du 28.08.2018.

Le règlement est disponible sur le site internet de la commune ou sur demande en Mairie.

4/ **Une seule fiche d'inscription aux services Péri-scolaire et Cantine** doit être complétée pour chaque élève et retournée en mairie avant le vendredi 07 septembre.

Vous devrez y joindre absolument une attestation d'assurance.

Fait à ALBA LA ROMAINE, le 20 août 2018

L'Adjoint Délégué,
Monique BEUGNET.

Destinataires : Chaque élève.

Copie : École primaire : Mr ROBIN ; École maternelle : Mme NIVOLLET

